Déclaration de partenariat entre le Ministère des Affaires étrangères et européennes et la Fédération nationale des Travaux publics, relative à la formation d'étudiants étrangers.

Exposé des motifs

La Fédération nationale des Travaux publics (FNTP) fait de la formation un axe majeur de sa politique de soutien aux entreprises de son secteur.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) fait de la formation professionnelle supérieure un axe stratégique au service de la politique d'influence de la France et de son commerce extérieur.

Aussi le MAEE et la FNTP décident-ils de conjuguer leurs efforts pour renforcer la présence à l'international des entreprises françaises de travaux publics par des actions de formation professionnelle, tant en France que dans les pays dans lesquels elles interviennent.

Actions en France

Les entreprises de travaux publics souhaitent recruter des diplômés étrangers pour leur développement à l'étranger et leurs besoins en France.

Elles attachent une importance particulière à pouvoir disposer de collaborateurs étrangers formés dans des établissements français pour la qualité des enseignements qui y sont dispensés, pour leur capacité à y promouvoir les systèmes normatifs français et pour les connaissances culturelles et linguistiques qui les accompagnent.

Elles savent également l'importance que revêt pour leur action à l'international l'existence dans les différents pays de décideurs, publics et privés, formés en France et y ayant acquis une expérience professionnelle.

C'est la raison pour laquelle la FNTP souhaite participer activement au recrutement d'étudiants étrangers dans le domaine des travaux publics selon ses priorités géographiques et selon les modalités exposées ci-après.

Le MAEE organise la venue des étudiants étrangers en France. Il est désireux d'améliorer la relation entre ces flux d'étudiants et les demandes en compétences des entreprises françaises.

Aussi Le MAEE et la FNTP arrêtent-ils en commun le plan d'action suivant.

Bu

Les besoins exprimés par la FNTP

La FNTP considère qu'il serait profitable à ses entreprises adhérentes que la France recrute chaque année, par pays et par formation, les effectifs indicatifs exposés dans des tableaux régulièrement annexés à cette déclaration de partenariat.

Ces objectifs de flux annuels constituent des documents de références pour l'offre de formation de nos postes diplomatiques.

La sélection des établissements de formation

Préalablement à toute opération de publicité et de recrutement, la FNTP et le MAEE, en relation étroite avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sélectionnent conjointement des établissements de formation, ou des pôles d'enseignement et de recherche, destinés à accueillir ces étudiants, selon les formules contractuelles adaptées.

Les établissements et les Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES) qui répondent positivement à cette sollicitation sont partenaires de l'opération.

Pour assurer une répartition harmonieuse de ces étudiants étrangers dans des établissements appartenant à des réseaux structurés au plan national, tels que les classes de BTS, d'IUT et les écoles d'ingénieurs, le MAEE et la FNTP, en relation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sollicitent en particulier les compétences de l'Association française pour le Développement de l'Enseignement technique (AFDET), de l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT) et de la Conférence des Directeurs d'Ecoles françaises d'Ingénieurs (CDEFI).

Les actions d'information dans les pays visés

Campus France est chargée de la promotion de cette offre de formation dans les pays cibles. La FNTP s'associe à sa mise en œuvre; elle fournit en particulier, au delà de l'information sur les cursus, toutes les informations utiles sur les métiers et sur les entreprises dans lesquels ils s'exercent.

Les modalités de sélection

Les modalités de sélection sont établies conjointement par la FNTP et les établissements concernés dans le cadre des procédures des « Centres pour les études en France » (CEF) propres à chaque pays. Pour les étudiants accueillis dans les réseaux précités de BTS, d'IUT et d'écoles ingénieurs, le MAEE et la FNTP ont recours à l'expertise des organismes précités (AFDET, ADIUT, CDEFI), selon les modalités prévues dans des conventions particulières signées avec chacun d'entre eux.

L'encadrement pédagogique

Ces formations, qui ont vocation à figurer parmi les parcours d'excellence offerts par la France, proposent aux étudiants un encadrement pédagogique fort, assuré conjointement par l'établissement et une entreprise de référence adhérente de la FNTP. Cette entreprise organise en particulier les stages professionnels prévus dans le cursus.

Comme pour les points précédents, les modalités d'encadrement des étudiants inscrits dans les établissements en réseaux sont organisées dans le cadre des conventions précitées.

KR

L'accueil en France

L'accueil en France, tant matériel que culturel, sera de qualité; une convention avec un opérateur sera signée par pays afin en particulier d'offrir à ces étudiants une solution de logement satisfaisante. L'ensemble des acteurs veillera à faciliter pour ces étudiants les procédures administratives relatives à l'obtention du visa, de la carte de séjour et de la couverture sociale.

Les moyens mobilisés

Ces formations s'inscrivent dans le cadre de la politique d'attractivité menée par la France à destination des étudiants étrangers.

Elles bénéficient des moyens suivants: bourses du pays d'envoi, bourses du MAEE, bourses des entreprises et de la FNTP, contrats d'apprentissage. La FNTP contribue également à la prise en charge des frais supplémentaires dus aux opérations de sélection et d'encadrement spécifiques prévues dans cette déclaration de partenariat. Les fonds européens, destinés à certaines zones géographiques et à certains programmes, seront également sollicités.

Le contrat d'apprentissage sera proposé au même titre que les autres formules.

<u>Insertion professionnelle</u>

Les signataires de la présente déclaration assurent un suivi rigoureux du parcours professionnel de ces étudiants, en relation avec les établissements et les organismes associés.

Nom et durée du programme

Ce programme d'accueil d'étudiants étrangers est appelé : « France Travaux Publics », composante du programme « France Formation Professionnelle ».

Actions à l'étranger

L'accueil d'étudiants étrangers en France est une des modalités de formation sous références françaises.

Il est également possible d'obtenir des résultats similaires par des interventions directes dans les pays concernés, notamment en devenant partenaires des dispositifs de formation étrangers au travers d'apports en ingénierie pédagogique, en intervenants et en équipements. Ces actions pourront comporter un volet formation de formateurs.

Ces partenariats associent à l'école étrangère concernée la FNTP et des établissements français de formation.

Chacun de ces partenariats fera l'objet d'une convention spécifique.

Les moyens de la coopération française et de l'aide au développement seront sollicités pour ces opérations.

RM

Mise en œuvre de la déclaration de partenariat

Une action de ce type ne porte ses fruits que dans la durée. Aussi les signataires de la déclaration s'engagent-ils à en assurer la pérennité en créant un groupe de suivi permanent qui a vocation à s'élargir aux entreprises et organismes professionnels signataires d'accords similaires.

A Paris le..30 /09/2010

Pour le MAEE

Bernard KOUCHNER

A Kau Clemer

Pour la FNTP

Patrick BERNASCONI